

**Conseil de Communauté****Publié le : 07/10/2026****Séance du jeudi 24 septembre 2026**

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 18 septembre 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52

La séance est ouverte à 17h05 et levée à 22h40

Etaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Audeux :** M. Michel VIENET (à compter de la question n°2), **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM (à compter de la question n°8), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°8), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°8), M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCO (à compter de la question n°9), M. Franck DEFASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAULT (jusqu'à la question n°24 incluse), M. Didier GENDRAUD (à compter de la question n°8), M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLON, M. Pierre-Charles HENRY, M. Patrick JACQUES, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n°25), M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER (à compter de la question n°2), M. Frank MONNEUR (à compter de la question n°2), Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULO CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilali SAHLAOUI (à compter de la question n°14), Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kevin VEJUX, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Beure :** M. Bruno LIND (à compter de la question n°2), **Bonnay :** M. Pascal DIMANCHE, **Braillans :** M. Thierry NONNOTTE (à compter de la question n°8), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chalèze :** M. René BLAISON (à compter de la question n°2), **Chalezeule :** M. Hervé GROULT, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Etienne PELLEGRINI, **Chernaudin et Vaux :** M. Serge MINORET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°2), **Dannemarie-Sur-Crête :** M. Sébastien PERRIN, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Kadir YILDIRIM, **Fontain :** M. Marc GIRARDOT, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Denis PERIN, **Gennevilliers :** M. Jean-Michel LHOMME, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Vèze :** Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Philippe REGENNASS, **Mazeron-Les-Salins :** M. Philippe DOLEJAL, **Miserey-Salins :** M. Marcel FELT (jusqu'à la question n°36 incluse), **Montfaucon :** M. Laurent JEUNET, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°8), **Morre :** M. Hervé PONT, **Nancray :** Mme Julie DUEDE, suppléante (à compter de la question n°2), **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Christian DAVID, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Stéphane RAMELET, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Rancenay :** Mme Catherine BECKER (à compter de la question n°9), **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** Mme Myriam DE JACQUELOT, suppléante, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Lylia CALVAT, **Serre-Les-Sapins :** Mme Valérie BRIOT, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à compter de la question n°2), **Torpes :** Mme Julie GIRARD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Damien LIARD, **Vorges-Les-Pins :** M. Georges POITREY

Etaient absents : **Besançon :** Mme Estelle CAMARA, M. Serge COUËSMES, Mme Leïla HANNOUNI, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Eléonore METZGER, Mme Esther SZWARC, M. Patrick VERDIER, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Deluz :** Mme Liliane JOURNOT, **Larnod :** M. Jean-Philippe DEVEVEY, **La Chevillotte :** M. Jean-Luc BARBIER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merey-Vieilley :**

M. Philippe PERNOT, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Charles POMMEY, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien AUBERT

Secrétaire de séance : M. Emile BOURGEOIS

Procurations de vote : **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à Mme Isabelle BORDAT (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Jimmy BRÉSILLION à Mme Emmanuelle MEUNIER (à compter de la question n°9), Mme Estelle CAMARA à Mme Sophie PESEUX, M. Serge COUËSMES à Mme Anne FALGA, M. Clément DARCO à Mme Marie-Line EGRON (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Lydie FRANCAERT à M. Anthony POULIN (à compter de la question n°25), M. Didier GENDRAUD à M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n°7 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à M. Kevin VEJUX, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER à Mme Manon MONNIER, M. Jérémy JEANVOINE à Mme Laura GINIOT, Mme Myriam LEMERCIER à M. Jean-Pascal REYES (jusqu'à la question n° 24 incluse), Mme Eléonore METZGER à M. Frank MONNEUR, M. Djilali SAHLAOUI à Mme Flora SIMONIN (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Esther SZWARC à Mme Anne-Rachel SCHERTZ, M. Patrick VERDIER à Mme Véronique JELSCH, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO à M. Henri BERMOND, **Deluz** : Mme Liliane JOURNOT à M. René BLAISON, **Larnod** : M. Jean-Philippe DEVEVEY à M. Mohamed AIT-ALI, **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE à M. Thierry NONNOTTE, **Nancray** : Mme Julie DUEDE (suppléante) à Mme Céline TRONCIN VERGEY (jusqu'à la question n°1 incluse), **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE à M. Pascal DERIOT, **Rancenay** : Mme Catherine BECKER à Mme Julie GIRARD (jusqu'à la question n°8 incluse), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien AUBERT à Mme Anne BIHR

Délibération n°2026/2026.00265

Rapport n°39 - Contrat de concession de service public - Crématorium d'Avanne-Aveney - rapport d'activité 2025

Délibération du Conseil de Communauté du 24 septembre 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Contrat de concession de service public - Crématorium d'Avanne-Aveney - rapport d'activité 2025

Rapporteur : M. Anthony NAPPEZ, Vice-Président

	Date	Avis
CCSPL	09/09/2026	Favorable
Commission n°6	16/09/2026	Favorable
Commission de contrôle financier	16/09/2026	Favorable
Bureau	17/09/2026	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

La Commune d'Avanne-Aveney a confié la gestion et l'exploitation de son crématorium, situé 16 rue des Cerisiers, à la SA Pompes Funèbres d'Avanne, via un contrat de concession de service public, en 1998. La SA a depuis été reprise par le groupe OGF.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2024, la compétence « création, gestion et extension de crématorium » est devenue intracommunautaire et c'est désormais Grand Besançon Métropole qui est en charge du contrat de concession.

En respect des dispositions réglementaires, le concessionnaire présente à Grand Besançon Métropole son rapport sur l'année écoulée (2025), portant sur l'activité, la qualité de service et les données techniques et financières.

Il ressort du rapport du délégataire que l'activité s'est déroulée dans de bonnes conditions.

I. Principales caractéristiques du contrat

Objet : La Commune d'Avanne-Aveney a confié au délégataire la construction, la mise en place et la fourniture des équipements, et le fonctionnement d'un crématorium, 16 rue des Cerisiers à Avanne-Aveney.

Date de signature : 2 juillet 1998, date de prise de service au 1^{er} avril 2000.

Durée : La durée initiale du contrat était de 20 ans. Elle a été une première fois prolongée par avenant le 15 novembre 2013 pour une durée de 8 ans (investissements), puis par un nouvel avenant le 18 juin 2025 pour une durée de 6 ans afin de permettre la réalisation d'une extension du bâtiment. Echéance le 31 mars 2034.

Caractéristiques générales du contrat :

Le délégataire a l'entière responsabilité juridique et financière de l'exploitation du site. Il exploite le service à ses risques et périls. Sa rémunération est constituée par les ressources tirées de l'exploitation du service délégué.

Le délégataire a pour missions principales (contrat 1998) :

- L'ensemble des opérations liées à la crémation,
- L'accueil des familles, y compris les formalités administratives
- L'organisation de cérémonies à la demande des familles

Le délégataire prend à sa charge la maintenance de l'équipement de crémation et ses équipements, ainsi que les grosses réparations et l'entretien courant du bâtiment.

A l'expiration de la convention, le délégataire remettra au concédant le terrain, les locaux en bon état d'entretien et les équipements en état de fonctionnement.

Délégataire : Société des crématoriums, par avenant n°8 du 4 janvier 2026, suite à la restructuration du Groupe OGF et autorisée par le Conseil Communautaire du 25 septembre 2025.

Transfert de compétence du crématorium :

La loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (Loi 3DS) prévoit que la communauté urbaine exerce de plein droit, en lieu et place des communes membres, la compétence «création, gestion et extension des crématoriums ».

Ainsi, en application de cette loi, le conseil municipal a décidé par délibération du 2 novembre 2023 le transfert de compétence du crématorium d'Avanne-Aveney à Grand Besançon Métropole à compter du 1^{er} janvier 2024.

II. Activité – qualité du service

A/ Evolution de la mortalité en France

En 2025, 651 000 personnes sont décédées en France, soit 1,5 % de plus qu'en 2024.

De tendance générale et profonde depuis 2011, la hausse de la mortalité en 2025 est liée au vieillissement des générations issues du baby-boom (personnes nées après-guerre et leurs enfants, de 1946 à 1974) qui entrent dans une tranche d'âge à forte mortalité.

Les personnes âgées d'**au moins 75 ans représentent désormais 11,1 % de la population** (élargissement de la partie haute de la pyramide), contre 8,2 % en 2006. Il est à noter que pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le solde naturel en France (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) s'établit à -6 000 en 2025.

Parallèlement, le nombre de crémations en France continue sa progression pour atteindre 301 885 (48% du nombre de décès).

Activité à Avanne-Aveney

Nombre de crémations hors pièces anatomiques et exhumations :

Année	Nombre	Evolution
2015	926	
2016	1 003	+ 8,3 %
2017	1 097	+ 9,4 %
2018	933	-14,9 %
2019	963	+ 3,2 %
2020	1 003	+ 4,2 %
2021	1 098	+ 9,5 %
2022	1 049	-4,5 %
2023	1 026	-2,2 %
2024	1 095	+ 6,7 %
2025	872	-20,4 %

L'activité de crémation du site d'Avanne Aveney est inférieure à celle de 2024 car elle a été suspendue du lundi 29 septembre au jeudi 27 novembre pour le remplacement de l'appareil de crémation qui arrivait en fin de vie. Les crémations ont été transférées sur le site Besançon.

La répartition en 2025 par types de crémation est la suivante :

- Adultes : 871
- Enfants : 1
- Crémations titre gratuit : 0
- Exhumations : 1

La proportion d'adultes hommes est de 55,13 %, pour 44,87 % de femmes.

Le crématorium d'Avanne-Aveney accueille des crémations du Département du Doubs, du Jura et de la Haute-Saône.

Pour rappel, à ce jour, cinq crématoriums sont en service en Franche-Comté : Avanne-Aveney, Besançon, Lons le Saunier (ces 3 sites gérés par OGF) Dole et Héricourt.

Trois crématoriums sont en cours de construction à Vesoul, Luxeuil-les-Bains, et Pontarlier. Ce qui devrait avoir mathématiquement comme conséquence une baisse de l'activité des crématoriums existants.

B/ Qualité du service

Le Groupe OGF participe à plusieurs événements à l'échelon local ou national, et met en place des actions destinées à concourir à la satisfaction du public. Par exemple :

1/ Enquête de satisfaction des usagers

Pour la seconde année, OGF a mis en place un outil développé par la société CritizR, qui permet aux familles d'évaluer directement leur satisfaction sur leur smartphone ou leur ordinateur.

En 2025, 134 personnes ont participé à cette enquête pour une note de satisfaction de 4,68 sur 5.

A l'échelle nationale, le Groupe OGF obtient une note de 4.7/5 sur l'indicateur de e-réputation de Google.

2/ Journée du temps de mémoire

La journée « Temps de Mémoire » s'est déroulée le samedi 29 novembre 2025. L'ensemble des familles ayant organisé une cérémonie au crématorium durant l'année précédente a été invité. Ce temps a réuni environ 60 personnes. Cette année a été proposé un temps de mémoire commun pour les crématoriums d'Avanne-Aveney et de Besançon.

3/ Communication

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public.

La publicité est interdite par la loi, mais les équipes d'OGF participent à des événements, des rencontres qui permettent d'échanger avec les tiers.

4/ Valorisation des déchets métalliques

Lors d'une crémation, les déchets métalliques ne se consomment pas. Ils sont récupérés et, via une filière adaptée, recyclés. Les recettes ainsi obtenues sont reversées à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

5/ Certification Qualicert®

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS, le crématorium a obtenu le certificat Qualicert® le 04/03/2023 valable jusqu'au 03/03/2026.

III. Conditions d'exécution du service

A/ Les installations

Le bâtiment comprend un hall d'accueil, une salle de cérémonie, une salle de présentation visuelle de l'introduction du cercueil dans le four. Sur la partie technique, le bâtiment comprend la salle d'introduction du cercueil, la salle du four et les équipements liés.

Les contrôles portants sur les rejets atmosphériques et les dispositifs de sécurité des fours ont été menés en 2026 par des organismes agréés et les attestations de conformité obtenues.

Les travaux d'entretien de l'équipement de crémation sont assurés par la société ATI (constructeur des équipements de crémation). Le contrat de maintenance garantit 2 visites annuelles préventives toutes les 500 crémations, au cours desquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage des fours. En 2025, les maintenances ont eu lieu du 19 au 23 mai.

B/ Horaires d'ouverture

Le service de crémation est assuré :

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h30
- Le samedi de 8h00 à 14h00

Une astreinte téléphonique a été mise en place de 18h00 à 22h00 en semaine et de 9h00 à 20h00 le week-end.

C/ Effectifs

Trois personnes, dont la responsable qui partage son temps avec le Crématorium de Besançon, concourent à la tenue quotidienne du site : opérations de crémation, accueil et informations des familles. La responsable partage son temps entre Besançon et Avanne. Les équipes locales du groupe OGF complètent cet effectif pour l'accueil téléphonique en dehors des heures d'ouverture du site et la gestion administrative.

Les salariés sont régulièrement formés, en particulier sur les aspects techniques et juridiques.

En cas de besoin de renforcement temporaire de l'équipe sur le site d'Avanne-Aveney, le Groupe OGF peut apporter le soutien de ses équipes locales.

Par ailleurs, le Groupe OGF assure les services supports (juridique, finances et technique) pour l'ensemble des sites via son siège national.

D/ Tarifs

Les tarifs 2025 ont été votés le Conseil Communautaire du 19 décembre 2024.

E/ Habilitations

L'ARS a donné son agrément sur la conformité des installations du crématorium le 12 avril 2019 jusqu'au 22 mars 2025. Le renouvellement de l'agrément a été obtenu le 24/03/2026 pour 5 ans.

Le contrat 2025 a été rempli en respect des dispositions et engagements contractuels. Les relations avec les services de Grand Besançon Métropole sont régulières.

IV. Données économiques et juridiques

A/ Données économiques

Avanne-Aveney	2023	2024	2025	Var N/N-1
Nombre de crémations	1 023	1 092	872	-20,15%
Total des produits d'exploitation	652 557	693 624	552 292	-20,38%
<i>dont chiffre d'affaires-crémations</i>	635 692	673 695	538 194	-20,11%
Total des Charges d'exploitation	404 892	415 090	387 371	-6,68%
<i>dont énergie</i>	72 536	71 690	60 196	-16,03%
<i>dont maintenance & entretien</i>	34 321	39 485	57 153	44,75%
<i>dont masse salariale</i>	117 095	120 318	112 160	-6,78%
<i>dont frais de siège</i>	52 762	55 917	44 698	-20,06%
<i>dont redevance</i>	15 631	16 838	13 132	-22,01%
<i>dont amortissements</i>	89 289	85 760	75 723	-11,70%
Résultat d'exploitation	247 665	278 534	164 920	-40,79%
Résultat financier & exceptionnel				
IS théorique	63 972	71 945	42 599	
Résultat net	183 693	206 589	122 321	

Le Crématorium d'Avanne-Aveney n'est pas une entité économique en tant que telle et ne fait pas l'objet d'une comptabilité dédiée. Le résultat d'exploitation est issu de données « directes » (chiffre d'affaires, énergie, charges de personnel affecté au crématorium) et indirectes (par exemple : personnel-ressource et frais de siège).

Le résultat d'exploitation dégage un excédent de 122 321 € en 2025.

Le chiffre d'affaires a baissé de 20% en lien avec la baisse d'activité.

En face, les charges d'exploitation n'ont baissé que de 6,7 % : cela s'explique d'une part par le coût des travaux de maintenance du four (durée 2 mois en 2025), d'autre part par le maintien de la masse salariale à effectifs constants.

Cet effet ciseau contribue à réduire le résultat 2025 par rapport aux années précédentes.

A noter que sur ces cinq dernières années, le résultat cumulé réalisé par le Groupe OGF sur ce contrat d'Avanne-Aveney atteint 826 030 €.

B/ Liens avec la Collectivité

En 2025, le Conseil Communautaire a été sollicité sur :

- le rapport annuel du délégataire 2024
- le vote des tarifs 2026.
- L'extension du Crématorium avec avenant de prolongation du contrat
- La restructuration du Groupe OGF et le transfert du contrat à la Société des Crématoriums

Conformément aux dispositions prévues dans la convention, OGF a enregistré une redevance d'occupation de 13 132 € à verser à Grand Besançon Métropole au titre de l'année 2025.

Par ailleurs, le montant résultant de la valorisation des métaux s'élève à 28 201.96 € pour 878 kg de métaux collectés. Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus de la valorisation

des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Pour l'année 2025 (au titre des crémations 2024), les fonds ont été donnés à l'EHPAD Weinman d'Avanne-Aveney.

Le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Crématorium d'Avanne-Aveney par la Société OGF en 2025, dans le cadre du contrat de concession de service public confié par Grand Besançon Métropole à cette société

Le Secrétaire de séance,



Emile BOURGEOIS
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
Le Président,



Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon



Rapport d'activité

2025

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC	3
1.1. LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	3
1.1.1. Objet et étendue de la délégation	3
1.1.2. Autorité délégante	3
1.1.3. Délégué	3
1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants	3
1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat	3
1.2. LES CARACTÉRISTIQUES INTRINSÈQUES DU SERVICE.....	4
1.2.1. Les services fournis	4
1.2.2. Les installations	4
1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant.....	4
1.2.4. Les moyens en personnel.....	5
2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'ACTIVITE	6
2.1. Données statistiques	6
2.1.1. Evolution de la population et de la mortalité en France	6
2.1.2. Evolution du taux de crémation.....	8
2.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS	8
2.2.1. Répartition par types de crémation	8
2.2.2. Evolution du nombre annuel de crémations	9
2.2.3. Evolution mensuelle du nombre de crémations.....	9
2.2.4. Répartition des crémations par sexe	10
2.2.5. Origine géographique des crémations	11
2.2.6. Destination des cendres.....	13
2.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE	13
2.3.1. Comité d'éthique.....	13
2.3.2. Temps de Mémoire	14
2.3.3. Les cérémonies personnalisées	14
2.4. LES ENQUETES DE SATISFACTION DES FAMILLES	15
2.4.1. La démarche relationnelle d'OGF vis-à-vis des familles	15
2.4.2. La communication du crématorium.....	16
2.4.3. La visibilité WEB.....	16
2.4.4. Elimination des déchets métalliques.....	17
2.4.5. La certification de services Qualicert®	18
2.4.6. Protection du Travailleur Isolé (PTI)	18
2.5. LE CONTRE RENDU TECHNIQUE	19
2.5.1. L'équipement de crémation	19
2.5.2. Les maintenances, interventions et travaux de l'année	19
2.5.3. Les contrôles réglementaires	19
3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : ANALYSE FINANCIERE.....	21
3.1. TARIFS PRATIQUES	21
3.1.1. Les tarifs des prestations du service public.....	21
3.1.2. La révision des tarifs	21
3.2. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT	22
3.2.1. Les règles comptables.....	22
3.2.2. Compte de résultat	23
3.2.3. Commentaires du compte de résultat.....	24
3.3. compte rendu bilantiel sur les biens et immobilisations	28
3.3.1. Etat de variation de patrimoine	28
4. PERSPECTIVES 2026	29
ANNEXE 1 : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	30
ANNEXE 2 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®	31
ANNEXE 3 : ATTESTATION DE CONFORMITE ARS	32

1. PRESENTATION GENERALE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1. LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

1.1.1. Objet et étendue de la délégation

La délégation de service public porte sur la construction et la gestion du crématorium d'Avanne-Aveney.

1.1.2. Autorité délégante

Grand Besançon Métropole.

1.1.3. Délégataire

SOCIÉTÉ DES CRÉMATORIUMS

Société par actions simplifiée, au capital social de 10 905 969 €, dont le siège social est situé à l'Immeuble Canopy 6 rue du général Audran 92400 COURBEVOIE, immatriculée au RCS de Nanterre 984 816 801 -.

1.1.4. Organigramme nominatif des dirigeants

Président : OGF Crématoriums représenté par Monsieur Alain COTTET

Directeur délégué : M. Mathieu MONGIN

1.1.5. Nature et date de prise d'effet du contrat

Convention pour la délégation de service public par voie de concession, signée le 2 juillet 1998, et avenant n° 1, signé le 15 novembre 2013, pour une durée de vingt (20) années plus huit (8) années prenant effet à compter de la prise effective du service, le 1er avril 2000, soit jusqu'au 31 mars 2028.

En 2025, l'avenant n°5 prolonge une nouvelle fois la durée de délégation de service publique pour 6 années, soit jusqu'au 31 mars 2024.

En 2026, l'avenant 8 atteste du transfert de délégataire entre OGF et Société des Crématoriums.

1.2. LES CARACTÉRISTIQUES INTRINSÈQUES DU SERVICE

1.2.1. Les services fournis

Conformément à la convention de délégation, le délégataire assure les missions principales suivantes :

- la réception des cercueils,
- l'accueil des familles,
- l'organisation des cérémonies à la demande des familles,
- la vérification du dossier administratif de crémation et les contrôles techniques avant l'introduction du cercueil dans le four,
- la crémation des cercueils,
- la pulvérisation des cendres,
- la fourniture de cendriers nécessaires pour recueillir les cendres suivant les dispositions de l'article R 2213-38 du Code Général des Collectivités Territoriales,

1.2.2. Les installations

Le crématorium comprend :

Des locaux ouverts au public :

- Un hall d'accueil des familles et d'attente,
- Une salle de cérémonie et de remise de l'urne cinéraire,
- Une salle de présentation visuelle de l'introduction du cercueil dans le four,
- Des sanitaires publics dont un aménagé suivant les normes pour les personnes handicapées.

Des locaux techniques à usage exclusif du personnel du crématorium :

- Une salle d'introduction du cercueil,
- Une salle de l'équipement de crémation, équipée d'un four et d'un pulvérisateur de calcius,
- Un dépôt provisoire des urnes,
- Des sanitaires avec douches, wc, lavabo et vestiaires.

1.2.3. Le partage des charges entre le délégataire et le délégant

Le délégataire prend en charge la maintenance de l'équipement de crémation et ses équipements ainsi que les grosses réparations et l'entretien courant du bâtiment.

Les horaires d'accueil des familles et de crémation sont les suivants :

Du lundi au vendredi :

Du lundi au vendredi :

Cérémonie/ accueil familles	Crémation
8h00	8h30
9h30	10h00
11h30	12h00
14h00	14h30
16h00	16h30

Le samedi :

Cérémonie/ accueil familles	crémation
8h00	8h30
9h30	10h00
11h30	12h00
13h30	14h00

1.2.4. Les moyens en personnel

L'équipe du crématorium se compose de la manière suivante :

- Madame Virginie FORTIN, Responsable du crématorium,
- Monsieur Florent RENAUD, Chef d'équipe,
- Monsieur Thierry ARDOUIN, Agent de crématorium.

Le personnel concoure à la tenue quotidienne du site :

- accueil des familles,
- réalisation d'hommages préalables à la crémation,
- accueil des entreprises de Pompes Funèbres mandatées par les familles,
- tenue des registres de crémations et contrôles administratifs,
- réalisation des crémations,
- entretien et nettoyage quotidien des installations techniques.

Ils reçoivent le soutien des équipes locales du groupe OGF dans la réalisation des missions suivantes :

- tenue du planning de crémation et accueil téléphonique en dehors des heures d'ouvertures du crématorium
- gestion administrative de l'activité (facturation client, fournisseurs...)

Le groupe OGF assure également l'encadrement du crématorium au travers de ses équipes de directions régionale et nationale, afin d'améliorer les conditions d'exécution du service délégué. La direction des Crématoriums et de l'environnement, de la communication, de la qualité, les services juridiques et le département travaux, travaillent en commun à l'élaboration d'un service de qualité dans le respect de la réglementation.

L'encadrement du crématorium est assuré par l'équipe de direction régionale et notamment par Monsieur Samuel KENNEL. Madame Virginie FORTIN, en sa qualité de Responsable du crématorium, assure le management de proximité.

La formation

Pour l'exécution des missions qui leur sont confiées, les agents du crématorium ont bénéficié d'une formation concernant les points suivants :

- la législation sur la crémation et ses évolutions concernant le traitement des pièces anatomiques notamment,
- les procédures internes d'OGF en matière de gestion des crématoriums,
- les vérifications administratives des dossiers de crémation,
- l'accueil des familles, la remise de l'urne et la dispersion des cendres,
- les rappels théoriques et pratiques liés à la technologie des fours de crémation (cycles de crémation, régulation des fours, techniques d'entretien et de dépannage, consignes de sécurité),
- la gestion des éventuelles pannes en présence d'une famille,
- les consignes d'hygiène et de sécurité,
- la protection incendie,
- l'habilitation électrique H0B0 pour personnel non électricien.

2. LE RAPPORT ANNUEL, PREMIERE PARTIE : ANALYSE DE L'ACTIVITE

2.1. DONNEES STATISTIQUES

2.1.1. Evolution de la population et de la mortalité en France

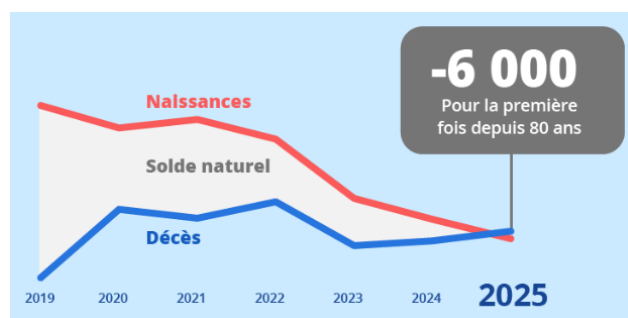
Au 1er janvier 2026, **la population en France est estimée à 69,1 millions d'habitants**, soit 0,25 % de plus qu'un an auparavant. 66,8 millions d'habitants sont en France métropolitaine contre 66,4 l'année précédente et 2,3 millions dans les départements d'outre-mer. 22% de la population a au moins 65 ans.

Un solde naturel négatif en France en 2025

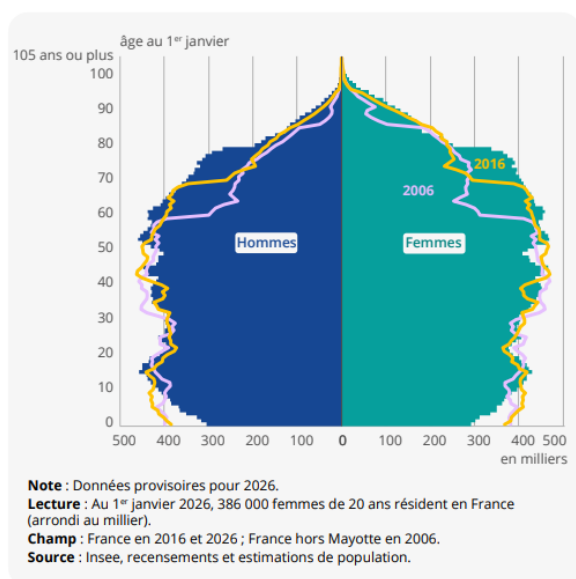
En 2025, **645 000 bébés sont nés** en France. C'est 2,1 % de moins qu'en 2024 et 24 % de moins qu'en 2010, année du dernier point haut des naissances. L'indicateur conjoncturel de fécondité poursuit sa baisse : après 1,61 en 2024, il s'établit à 1,56 enfant par femme en 2025 ; c'est le niveau le plus faible depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

En 2025, **651 000 personnes sont décédées** en France, soit une **hausse de 1,5 %** par rapport à 2024. Cette augmentation est notamment liée à l'épidémie de grippe hivernale, qui a été particulièrement virulente en début d'année.

Ainsi, pour la première fois depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le **solde naturel** en France (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) s'établit à **-6 000** en 2025. Le solde naturel négatif est compensé par un solde migratoire (arrivées-départs) estimé à + 176 000 entraînant la hausse globale de la population, en France métropolitaine majoritairement.



Vieillesse de la population française



Au 1er janvier 2026, en France, **les personnes d'au moins 65 ans sont presque aussi nombreuses que celles de moins de 20 ans** : les premières représentent **22,2 % des habitants**, les secondes 22,5 %. En 2006, 16,4 % des habitants avaient au moins 65 ans et 25,1 % avaient moins de 20 ans.

Le nombre de personnes âgées d'au moins 65 ans augmente depuis plus de trente ans et **ce phénomène s'accélère** depuis le milieu des années 2010, avec l'arrivée à ces âges des **générations nombreuses du baby-boom**, dont les plus anciennes auront 80 ans en 2026.

Les personnes âgées d'**au moins 75 ans représentent désormais 11,1 % de la population** (élargissement de la partie haute de la pyramide), contre 8,2 % en 2006.

En 2025, l'espérance de vie à la naissance s'élève à 85,9 ans pour les femmes et à 80,3 ans pour les hommes. Elle augmente en 2025, de +0,1 an pour les femmes comme pour les hommes, pour atteindre un niveau historiquement élevé.

Depuis le milieu des années 1990, l'espérance de vie à la naissance croît moins vite pour les femmes que pour les hommes, réduisant ainsi l'écart entre les deux sexes : il est de 5,6 ans en 2025, contre 7,1 ans en 2005 et 8,1 ans en 1995.

Dans le même temps, le nombre de jeunes diminue avec la baisse des naissances régulière depuis le début des années 2010 (rétrécissement de la base de la pyramide des âges) après le pic de la fin des années 90 et années 2000.

Déplacement des populations en France et évolution des pratiques funéraires

Les pratiques funéraires ne sont pas homogènes sur l'ensemble du territoire mais une tendance forte vers la crémation se confirme depuis quelques années.

Historiquement d'avantage pratiquée dans les régions du Nord et de l'Est de la France, où la demande des familles reste forte et atteint de façon régulière près de 70% des obsèques, la crémation se diffuse maintenant sur l'ensemble du territoire au rythme des déplacements de populations et de la baisse de l'attachement des familles à leurs terres ancestrales.

L'INSEE publie en décembre 2025 une étude sur l'évolution géographique de la population en France et métropole depuis 2012.

Les familles et jeunes adultes (étudiant et jeunes couples) ainsi que les populations arrivant en âge de retraite favorisent les littoraux atlantique et méditerranéen de France continentale et leurs métropoles régionales dans lesquelles les conditions de vie, d'emploi et le prix du foncier sont favorables (*illustration rouge ci-après*).

Entre 2017 et 2023, la population croît de plus de 0,35 % en moyenne par an dans 10 des 17 régions françaises. Pour trois d'entre elles, l'Île-de-France, La Réunion et la Guyane, cette croissance a lieu en raison d'un fort excédent naturel, malgré un solde migratoire (arrivées-départs) apparent négatif.

En Île-de-France, Paris continue de perdre de la population au profit de sa région et d'autres métropoles régionales.

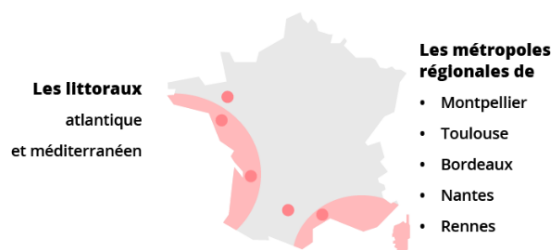
Inversement, la population des sept autres régions en croissance, Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de la Loire, Bretagne et Corse, augmente malgré un solde naturel (habitants historiques) très faible, voire négatif. De nouveaux habitants d'autres régions viennent s'installer.

La population est stable dans cinq régions : Hauts-de-France, Grand Est, Normandie, Bourgogne-Franche-Comté et Centre-Val de Loire. Leurs soldes naturel et migratoire sont proches de l'équilibre (*illustration bleue ci-dessous*).

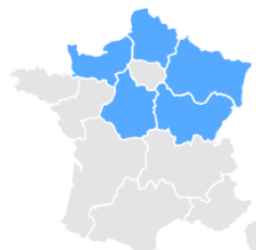
D'ores et déjà très grande majorité des nouveaux habitants sur les territoires choisissent les obsèques par crémation avant dispersion des cendres sur leurs nouveaux territoire ou transfert des cendres sur leurs terres historiques.



LES PRINCIPALES ZONES DE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

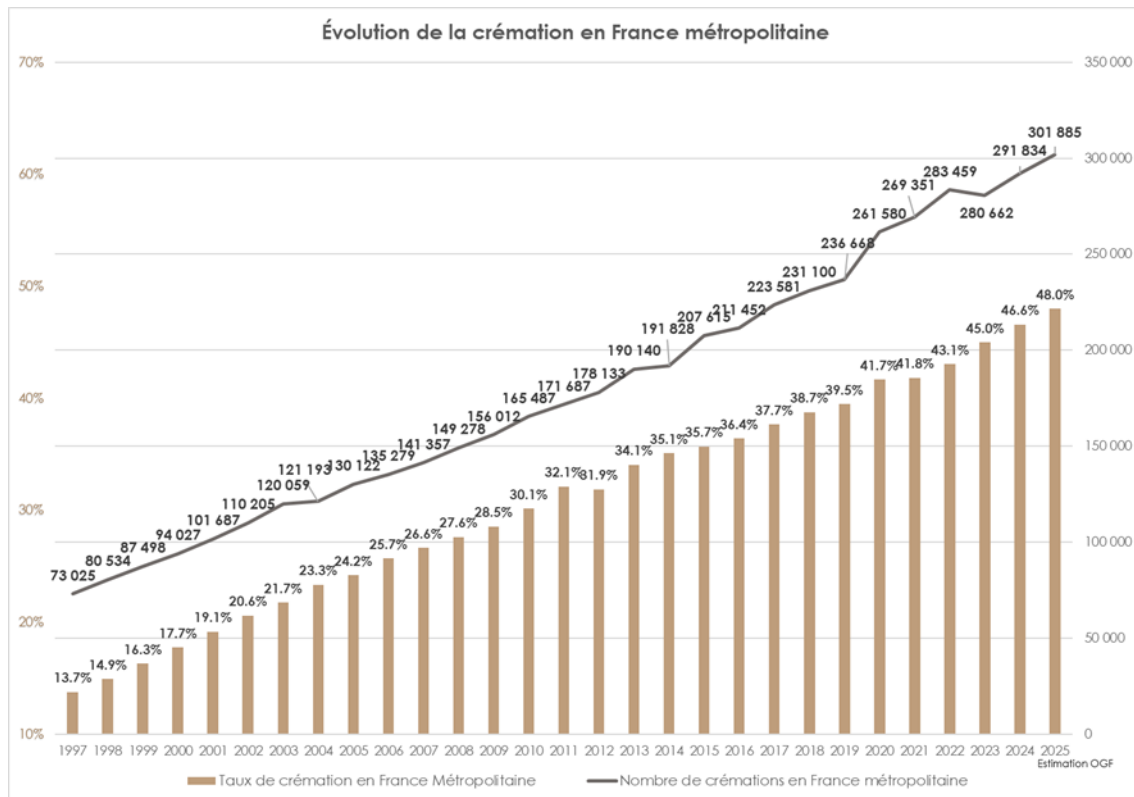


LA POPULATION STAGNE DANS CINQ RÉGIONS ENTRE 2017 ET 2023



Source majeure : INSEE [Bilan démographique 2025](#)

2.1.2. Evolution du taux de crémation



2.2. ANALYSE DU REGISTRE DES CREMATIONS

L'exploitation du système de réservation HOMMAGE a permis de procéder aux analyses suivantes :

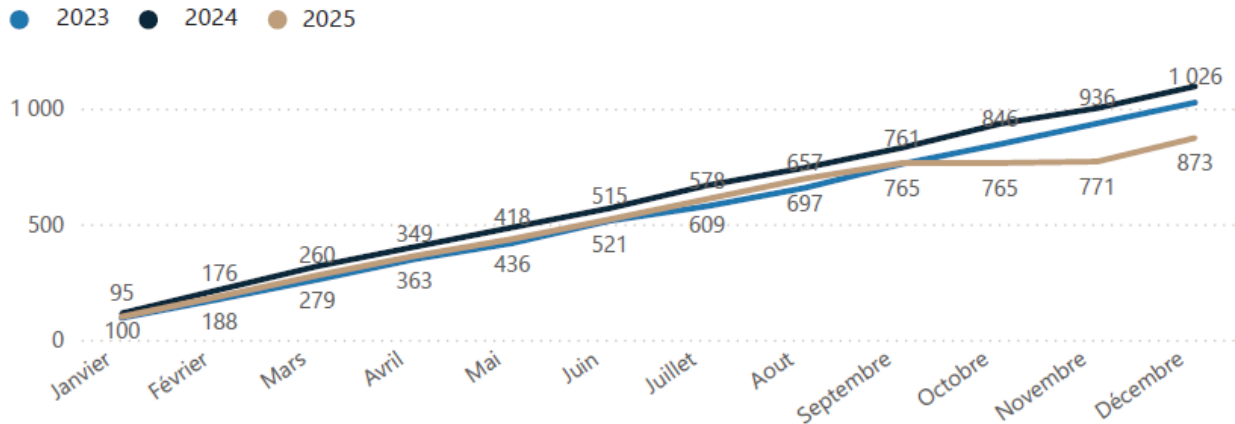
2.2.1. Répartition par types de crémation

Prestations	2024	2025	Évol
CREMATION FAMILLE	1 096	872	-20,44 %
CREMATION ADULTE	1 091	871	-20,16 %
CREMATION ENFANT -1 AN	4	1	-75,00 %
CREMATION ENFANT +1 AN	1		-100,00 %
CREMATION D'EXHUMATION		1	0,00 %
CREMATION DEFUNT INHUME DEPUIS +5ANS		1	0,00 %
Total	1 096	873	-20,35 %

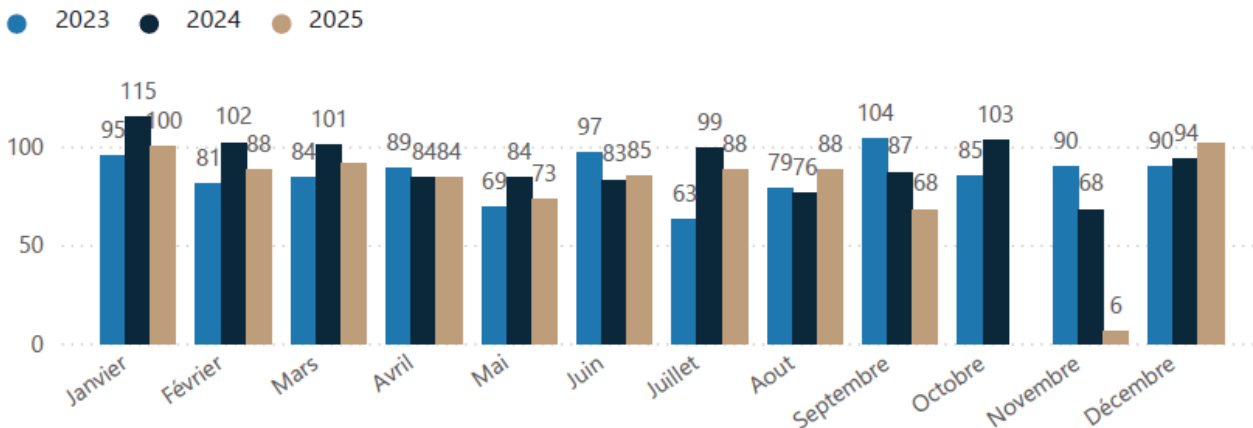
2.2.2. Evolution du nombre annuel de crémations

Le nombre de crémations réalisées au cours de l'année 2025 est de 873 contre 1 096 en 2024, soit une baisse de - 20.35 %.

Cette baisse s'explique en partie par le renouvellement de l'appareil de crémation en octobre 2025.



2.2.3. Evolution mensuelle du nombre de crémations



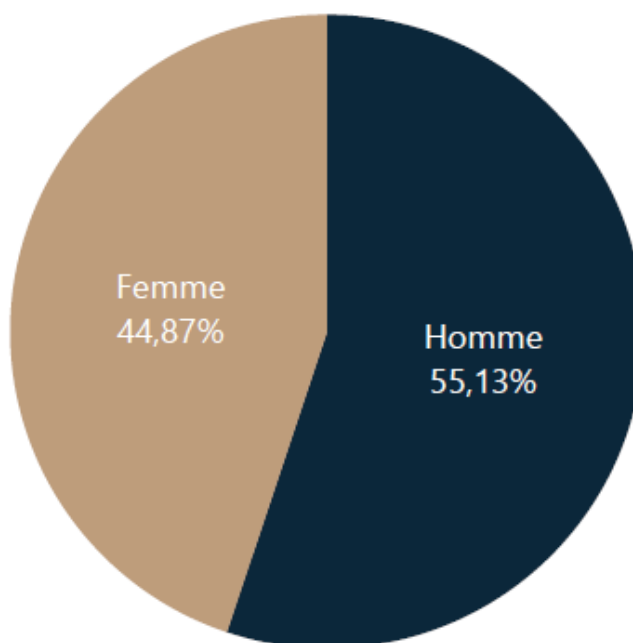
L'activité de crémation du site d'Avanne Aveney a été suspendue du lundi 29 septembre au jeudi 27 novembre. Les crémations ont été transférées sur le site Besançon.

Durant ce laps de temps, il a été opéré la dépose de l'ancien appareil de crémation et des carneaux de sortie des fumées. L'installation d'alimentation en gaz a été modifiée pour accueillir le nouvel équipement. Des opérations de génie civil ont également dû être menées.

Par la suite un nouvel équipement a été installé, s'en est suivi les opérations de cablage électrique de ce dernier, puis une phase de tests et enfin le séchage du réfractaire. Le nouvel appareil a été mis en service le jeudi 27 novembre

2.2.4. Répartition des crémations par sexe

Prestation	CREMATION ADULTE		CREMATION ENFANT	Total
Mois	Femme	Homme	Enfant	
Janvier	44	56		100
Février	40	48		88
Mars	47	44		91
Avril	34	50		84
Mai	27	46		73
Juin	42	43		85
Juillet	40	47	1	88
Aout	35	52		87
Septembre	26	42		68
Novembre	4	2		6
Décembre	46	56		102
Total	385	486	1	872



2.2.5. Origine géographique des crémations

Répartition des crémations par lieux du domicile des défunts

Année	2024		2025	
Communes	Nombre de crémations	%	Nombre de crémations	%
Besançon (25)	196	17,88%	126	14,43%
Morteau (25)	37	3,38%	35	4,01%
Pontarlier (25)	30	2,74%	31	3,55%
Ornans (25)	28	2,55%	27	3,09%
Doubs (25)	19	1,73%	20	2,29%
Valdahon (25)	10	0,91%	19	2,18%
Avanne-Aveney (25)	41	3,74%	18	2,06%
Villers-le-Lac (25)	13	1,19%	15	1,72%
Saône (25)	15	1,37%	14	1,60%
Quingey (25)	12	1,09%	13	1,49%
Montferrand-le-Château (25)	16	1,46%	12	1,37%
Saint-Vit (25)	12	1,09%	12	1,37%
Arc-et-Senans (25)	6	0,55%	9	1,03%
Les Fins (25)	11	1,00%	9	1,03%
Vesoul (70)	8	0,73%	9	1,03%
Autres	642	58,58%	504	57,73%
Total	1 096	100,00%	873	100,00%

Année	2024		2025	
Départements	Nombre de crémations	%	Nombre de crémations	%
Doubs	837	76,37%	663	75,95%
Haute-Saône	145	13,23%	118	13,52%
Jura	82	7,48%	63	7,22%
Autres	32	2,92%	29	3,32%
Total	1 096	100,00%	873	100,00%

Répartition des crémations par lieux du décès des défunts

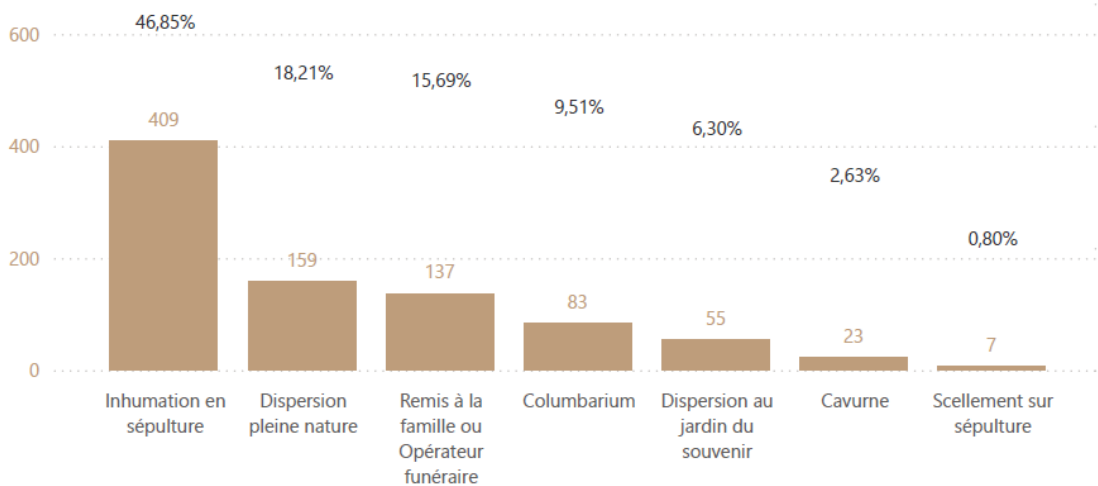
Année	2024		2025	
Communes	Nombre de crémations	%	Nombre de crémations	%
Besançon (25)	482	43,98%	351	40,21%
Pontarlier (25)	69	6,30%	66	7,56%
Morteau (25)	41	3,74%	39	4,47%
Vesoul (70)	46	4,20%	38	4,35%
Ornans (25)	25	2,28%	30	3,44%
Avanne-Aveney (25)	37	3,38%	20	2,29%
Quingey (25)	12	1,09%	19	2,18%
Doubs (25)	18	1,64%	17	1,95%
Gray (70)	13	1,19%	16	1,83%
Dole (39)	10	0,91%	9	1,03%
Mouthe (25)	11	1,00%	9	1,03%
Bonnétage (25)	5	0,46%	8	0,92%
Baume-les-Dames (25)	19	1,73%	7	0,80%
Saône (25)	7	0,64%	7	0,80%
Arbois (39)	3	0,27%	6	0,69%
Bracon (39)	8	0,73%	6	0,69%
Fraisans (39)	5	0,46%	6	0,69%
Autres	285	26,00%	219	25,09%
Total	1 096	100,00%	873	100,00%

Année	2024		2025	
Departement	Nombre de crémations	%	Nombre de crémations	%
Doubs	887	80,93%	703	80,53%
Haute-Saône	107	9,76%	89	10,19%
Jura	54	4,93%	55	6,30%
Autres	48	4,38%	26	2,98%
Total	1 096	100,00%	873	100,00%

2.2.6. Destination des cendres

La destination finale des cendres ne peut être réellement évaluée par le personnel du crématorium, la majeure partie des urnes étant remise aux familles ou aux entreprises de PF sans mention d'une destination finale spécifique (dispersion, caveau ou columbarium de famille dans une autre commune...).

Destinations des Cendres	Nombre de crémations	%
Inhumation en sépulture	409	46,85%
Dispersion pleine nature	159	18,21%
Remis à la famille ou Opérateur funéraire	137	15,69%
Columbarium	83	9,51%
Dispersion au jardin du souvenir	55	6,30%
Cavurne	23	2,63%
Scellement sur sépulture	7	0,80%
Total	873	100,00%



2.3. AUTRES INDICATEURS DE QUALITE

2.3.1. Comité d'éthique

Sur l'initiative de la ville d'Avanne-Aveney, un comité d'éthique peut être mis en place. Il est constitué de représentants de l'autorité délégante, du délégataire, et de personnalités extérieures (cultes, associations philosophiques, crématises, entreprises de pompes funèbres, spécialistes concernant le deuil, etc). Ce comité est consultatif et a pour but de veiller au code de déontologie et d'éthique de la profession, aux aspects qualitatifs et de suggérer toutes mesures susceptibles d'apporter des améliorations dans la qualité du service.

2.3.2. Temps de Mémoire

Le temps de mémoire a eu lieu le samedi 29 novembre 2025, et a réuni par moins d'une soixantaine de personne. Cette année nous avons proposé un temps de mémoire commun pour les crématoriums d'Avanne et de Besançon.

Nous avons rendu hommage aux défunts disparus au cours de l'année lors d'une cérémonie orchestrée par l'ensemble de l'équipe du crématorium. Les moments forts de la matinée furent les lectures de textes et des réflexions sur le chemin du deuil.

La cérémonie a été rythmée par la chorale Goodspell

Au début de la cérémonie, un petit cœur en bois a été distribué à chaque participant. A la fin de ce moment recueillement ils ont été invités à déposer ce présent dans une grande urne aussi en forme de cœur. Ce geste symbolique représente ce moment de communion et de partage entre chaque proche de personne disparue.



2.3.3. Les cérémonies personnalisées

La mission des équipes d'OGF au quotidien est de rendre Hommage aux mémoires des défunts et de permettre aux proches d'exprimer leur sentiment au travers d'une cérémonie personnalisée qui restera dans leur souvenir comme un moment apaisant d'accompagnement de leur être cher.

2.4. LES ENQUÊTES DE SATISFACTION DES FAMILLES

2.4.1. La démarche relationnelle d'OGF vis-à-vis des familles

Pour la seconde année OGF a mis en place pour ses crématoriums des enquêtes de satisfaction dématérialisées qui permettent aux familles d'évaluer directement sur leur smartphone ou leur ordinateur l'expérience vécue sur le site avec l'équipe du crématorium et l'opérateur de pompes funèbres.

Cette nouvelle démarche relationnelle a permis d'engager un dialogue direct et pédagogique avec les familles en parallèle de notre programme interne permanent d'amélioration continue.

7 jours après la date de crémation le représentant de la famille du défunt reçoit un lien l'invitant à répondre à un questionnaire de satisfaction en ligne relatif à sa venue au crématorium.

Le délai de 7 jours permet à la famille d'avoir passé le temps d'émotion relatif au départ du défunt et de pouvoir répondre plus sereinement au questionnaire. Les familles sont libres de répondre aux questions qu'elles souhaitent. Les réponses sont collectées de manière transparente par l'application, sans intervention possible sur les résultats.

Chaque mois, la direction du crématorium dispose d'un rapport détaillé automatiquement généré par la plateforme et pouvant être transmis à l'Autorité Déléguée.

Ci-dessous la restitution des principaux indicateurs de satisfaction des familles au travers de plusieurs critères :

2.4.1.1. La note de relation client

La note de relation client mesure l'appréciation par les familles de l'engagement pris en interne par OGF pour les équipes, dans la démarche d'écoute clients à travers un triptyque de critères tel que :

- ✓ Le taux de réponses aux messages et évaluations des familles
- 🕒 Le délai moyen de réponses aux messages des familles
- 😊 L'évaluation de la qualité des réponses par les familles ayant souhaité échanger directement avec l'équipe du crématorium

Relation client - 2025

Note finale ✓

😊 **4,66**_{/5}

+0,24 ⓘ

🟢 100%

🕒 16h

😊 **4,90**_{/5}

2.4.1.2. La note satisfaction client

La note de satisfaction est une mesure clé du service rendu aux familles.

Satisfaction client

 **4,68**_{/5}
134 participations

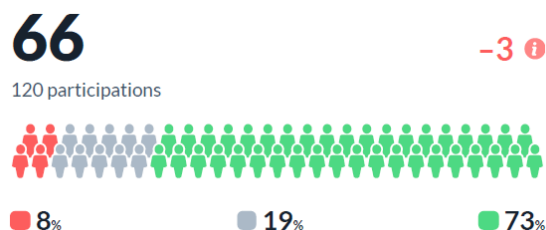
+0,08 

2.4.1.3. La note NPS (Net Promoter Score), la recommandation client

La NPS est un outil qui mesure sur une échelle de 0 à 10, la prédisposition de la famille à recommander le service funéraire du crématorium à un proche.

Le score est calculé sur la base des réponses données à la question « Recommanderiez-vous cet établissement à vos proches ? ». Selon la notation, un statut NPS est attribué :

-  Détracteur (échelle de 0 à 6) ;
-  Passif (échelle de 7 à 8) ;
-  Promoteur (échelle de 9 à 10).



2.4.2. La communication du crématorium

2.4.2.1. La plaquette d'information

Une plaquette d'information sur le crématorium est mise à la disposition des opérateurs funéraires, des familles et du public. Elle présente les coordonnées, les horaires d'ouverture du crématorium et un plan d'accès à celui-ci.

Les services liés à l'accueil et à l'organisation des cérémonies sont également présentés ainsi que les différents choix qui s'offrent aux familles quant à la destination des cendres.

Cette plaquette permet ainsi de répondre aux besoins d'information des familles et contribue à mieux faire connaître le crématorium ainsi que les services proposés par ce dernier.

2.4.2.2. La communication par les médias

La publicité pour la crémation n'est pas autorisée par la loi. Toutefois, afin de mieux faire connaître le fonctionnement de votre établissement, ou accompagner les changements de mentalité autour de la crémation, il est tout à fait possible de communiquer autrement tout au long de l'année sur votre territoire.

A l'occasion d'événements, de rencontres avec le personnel du crématorium, ou de travaux par exemple, nous pouvons vous proposer notre support ainsi que des éléments de communication adaptables à vos médias.

2.4.3. La visibilité WEB

2.4.3.1. Les recherches sur google

Plus de 90% des recherches sur internet se font par le portail de Google.

Pour les crématoriums dont OGF détient la propriété de la fiche GMB (Google My Business), qui s'affiche sur la droite de l'écran des résultats de recherche d'un ordinateur ou en premier sur un smartphone, OGF recueille les données de flux web avec l'établissement.

Ci-dessous les volumes d'interactions avec la fiche du crématorium.

Interactions Google 2025	Crématorium d'Avanne Aveney
Recherche Google - Mobile : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement dans la recherche Google depuis un mobile.	9649
Recherche Google - Ordinateur : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement dans la recherche Google depuis un ordinateur.	1698
Google Maps - Mobile : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement sur Google Maps depuis un mobile.	3153
Google Maps - Ordinateur : Nombre de personnes ayant consultées votre fiche d'établissement sur Google Maps depuis un ordinateur.	446
Appels : Nombre d'interactions avec le bouton "Appeler" de votre fiche d'établissement.	539
Itinéraire : Nombre de demandes d'itinéraire effectuées depuis votre fiche d'établissement.	3362
Clics vers le site Web : Nombre d'interactions avec le bouton "Site Web" de votre fiche d'établissement.	0

2.4.3.2. La e-réputation sur internet

La réputation d'un établissement sur internet est devenue partie intégrante de la relation qu'un établissement peut avoir avec le public sans même avoir actionné quelque levier de communication de son propre chef. Internet est maintenant devenu pour chacun, le premier contact avec l'établissement et la première occasion de se faire un avis sur celui-ci, bien avant de le connaître parfois, voire sans jamais s'y rendre finalement.

La traduction concrète de cette e-réputation est la note Google de l'établissement ainsi que le suivi des avis donné par le public sur internet. Une note trop peu élevée ou des avis parfois malveillants peuvent fausser une réputation et affecter les collaborateurs de l'établissement.

Il faut en moyenne 4 avis positifs pour faire équilibre à un seul avis négatif.

OGF ne peut empêcher de faire apparaître sur la fiche du crématorium des avis et notes déposés par directement par des internautes, aussi bons ou mauvais soient-ils.

En revanche, OGF s'appuie sur les avis véritables des familles ayant répondu aux questionnaires de satisfaction dématérialisés et leur propose d'en publier le résultat sur Google.

La note de e-réputation Google est également disponible dans le rapport mensuel Goodays.



2.4.4. Elimination des déchets métalliques

Après une crémation, les cendres du défunt sont remises aux proches. Les résidus métalliques (visseries du cercueil, prothèses, etc.) ne se consumant pas lors de la crémation, sont traités et revalorisés dans une filière adaptée, conformément à la réglementation.

Chez OGF, ces résidus ne sont pas revendus mais cédés à titre gratuit au prestataire OrthoMetals qui les trie et les recycle avant de fournir les industries automobiles, aéronautique ou encore électroménagère. Les métaux valorisés ne réintègrent jamais le domaine de la santé.

En 2025, le montant de la valorisation pour votre établissement s'élève à **28 201.96 € pour 878 Kg** de métaux collectés, sur les collectes suivantes :

- Le 28/02/2025, 16 330.73 € pour 520 kg
- Le 09/10/2025, 11 871.23 € pour 358 kg

Une valorisation vertueuse

Conformément à la loi 3DS promulguée en 2022, les fonds issus la valorisation des métaux sont intégralement destinés au financement des obsèques d'indigents ou à des structures d'intérêt général. Sur ce point, OGF a été précurseur puisque bien avant cette réglementation, le Groupe a souhaité reverser l'intégralité des fonds issus de la valorisation à des associations désignées par les autorités délégantes et/ou à la Fondation PFG pour financer des initiatives portant sur les thèmes du deuil et de la fin de vie.

Pour l'année 2025, le montant de la valorisation des métaux a été reversé à l'EHPAD Weinman d'Avanne Aveney.

2.4.5. La certification de services Qualicert®



Afin de renforcer la visibilité de la qualité des services offerte aux usagers du crématorium et de valoriser les prestations réalisées par le personnel, une démarche de certification de services a été initiée.

Le certificat Qualicert® est attribué par l'organisme certificateur leader dans ce domaine, SGS ICS. Il garantit un niveau de qualité optimal dans l'accueil et l'accompagnement des familles. Il marque la reconnaissance par un organisme tiers indépendant de la conformité des services de l'établissement vis-à-vis d'exigences définies dans un référentiel.

Le référentiel spécifique « Accueil et accompagnement des familles dans les crématoriums », élaboré à l'initiative d'OGF et réalisé en collaboration avec SGS ICS, a été validé par un comité de Certification indépendant, composé de représentants d'associations de consommateurs, de professionnels et de représentants des Pouvoirs Publics.

À l'issue d'une vague d'audits de certification réalisée par des auditeurs de SGS, le crématorium a obtenu le certificat Qualicert® le 04/03/2023 valable jusqu'au 03/03/2026. Une copie du certificat est jointe en annexe 2.

2.4.6. Protection du Travailleur Isolé (PTI)

OGF a toujours été soucieux de la sécurité de ses collaborateurs et a mis en place un certain nombre de mesure afin de prévenir tout accident, notamment en lien avec l'exploitation d'un crématorium. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé de mettre à disposition du personnel du crématorium un équipement PTI (Protection du Travailleur Isolé)/DATI (Dispositif d'Alarme pour Travailleur Isolé).

Ce dispositif est utilisé par un (ou plusieurs) agent(s) de crématorium « hors de vue et hors d'ouïe » d'autres agents. Il s'agit d'un appareil permettant d'alerter les secours en cas de problème. L'appel peut être déclenché de façon volontaire (accident) ou automatique, en cas de perte de verticalité du travailleur (malaise).

La prestation de télésurveillance associée à ce dispositif est confiée à la société FIDUCIAL, spécialisée dans la télésurveillance des personnes, et plus particulièrement dans la gestion d'alarmes transmises au travers de PTI/DATI situé en différents point du territoire français.



2.5. LE CONTRE RENDU TECHNIQUE

2.5.1. L'équipement de crémation

Le crématorium dispose d'un four référence TABO 2.9 avec 1 ligne de filtration ATI simple.

2.5.2. Les maintenances, interventions et travaux de l'année

Les travaux d'entretien de l'équipement de crémation sont assurés par la société ATI (constructeur des équipements de crémation). Le contrat de maintenance garantit 2 visites annuelles préventives toutes les 500 crémations, au cours desquelles sont effectués le contrôle général de l'installation, le réglage du matériel et le nettoyage des fours. Afin d'assurer la continuité du service public, le crématorium bénéficie également d'une assistance téléphonique permanente permettant de palier rapidement les principales difficultés rencontrées au cours de l'exploitation des fours de crémation.

En 2025, les maintenances ont eu lieu :

- Du 19 au 23 mai

Au cours de l'année, les installations du crématorium ont fait l'objet d'entretiens préventifs au curatifs cités ci-dessous :

Type d'intervention	Description	Date de début	Date de fin
Pièce à réserver/ Prépa	Remplacement ventilateur venturi	06/01/2025	06/01/2025
Pièce à réserver/ Prépa	=> Remplacer joint de porte.	14/02/2025	14/02/2025
Test Atmosphérique	tests atmosphériques	09/04/2025	12/04/2025
Pièce à réserver/ Prépa	Remplacement vanne air	12/04/2025	12/04/2025
Pièce à réserver/ Prépa	Remplacement bougies de filtration suite isolation totale du four	06/05/2025	06/05/2025
Maintenance préventive	Maintenance préventive des équipements	19/05/2025	23/05/2025
Pièce à réserver/ Prépa	Remplacement éléments filtrants	21/07/2025	21/07/2025
Pièce à réserver/ Prépa	Remplacement manchette aspiration extracteur	05/08/2025	05/08/2025
Pièce à réserver/ Prépa	Défaut excès de température eau	14/08/2025	14/08/2025
Fumisterie	mur latéral déformé	02/09/2025	03/09/2025

2.5.3. Les contrôles réglementaires

Conformément à l'article D2223-102 du code général des collectivités territoriales, le crématorium est soumis à une visite de conformité par l'organisme de contrôle accrédité Bureau Veritas. Cette visite de conformité porte sur le respect des prescriptions prévues aux articles D. 2223-100 (caractéristiques techniques relatives aux parties publiques et techniques d'un crématorium) et D. 2223-101 (respect des prescriptions applicables aux rejets gazeux).

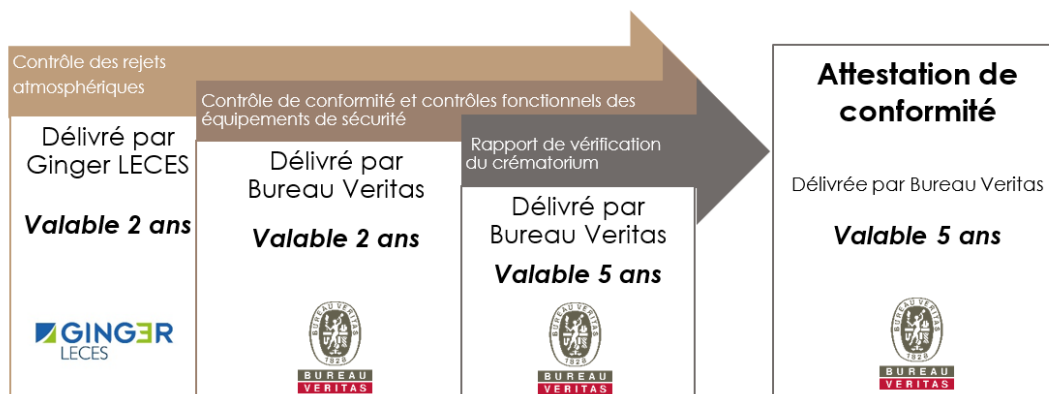
Le contrôle de conformité et de sécurité de l'équipement de crémation est délivré pour une durée de deux ans par Bureau Veritas.

Le contrôle des rejets atmosphériques gazeux est réalisé par l'organisme de contrôle CERECO. Le certificat est valable deux ans également.

Au vu des deux contrôles précités ainsi que du rapport de vérification du crématorium, l'attestation de conformité du crématorium est délivrée par Bureau Veritas.

Le décret n° 2023-264 du 11 avril 2023 relatif aux prescriptions techniques des crématoriums a fait passer la durée de validité de l'attestation de conformité des équipements de crémations de 6 ans à 5 ans pour tous les contrôles effectués à partir du 1^{er} juin 2023.

L'attestation de conformité de l'ARS du 12 avril 2019 est conforme jusqu'au 22 mars 2025 (l'attestation se trouve en annexe 3)



Ci-dessous les contrôles en cours de validité :

Rejets atmosphériques			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
25/02/2026	2	24/02/2028	A prévoir

Dispositifs des sécurités des fours (ESCR)			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
25/02/2026	2	24/02/2028	A prévoir

Conformité du bâtiment			
Dernier contrôle CONFORME réalisé le :	Périodicité (en années)	Échéance	Date prévisionnelle théorique du contrôle :
24/03/2026	5	24/03/2031	A prévoir

3. LE RAPPORT ANNUEL, DEUXIEME PARTIE : ANALYSE FINANCIERE

3.1. TARIFS PRATIQUES

3.1.1. Les tarifs des prestations du service public

Ci-dessous les tarifs appliqués en 2025 :

Prestations	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2025		
	Prix H.T.	T.V.A. 20.00%	Prix T.T.C.
Crémation adulte	618.09 €	123.62 €	741.71 €
Crémation enfant âgé de 1 an à 12 ans	446.90 €	89.38 €	536.28 €
Crémation enfant âgé de moins de 1 an	341.95 €	68.39 €	410.34 €
Crémation exhumation cercueil inhumé depuis moins de 5 ans	618.09 €	123.62 €	741.71 €
Crémation exhumation cercueil inhumé depuis plus de 5 ans	390.07 €	78.01 €	468.08 €
Crémation de pièces anatomiques d'origine humaine	463.50 €	92.70 €	556.20 €
Location de la salle de cérémonie	64.08 €	12.82 €	76.90 €
Réceptacle pour cendres		Gratuit	

3.1.2. La révision des tarifs

Les tarifs 2024 ont été maintenus en 2025.

3.2. PRESENTATION DU COMPTE DE RESULTAT

3.2.1. Les règles comptables

Le crématorium d'Avanne-Aveney n'est pas une entité économique en tant que telle et ne génère donc pas par conséquent de compte d'exploitation propre.

Les charges retenues sont les charges réelles. Seuls certains postes sont forfaitaires (frais d'administration générale) ou font l'objet d'une clé de répartition (charges de personnel).

Par convergence du plan comptable général français avec les normes comptables IFRS, un nouveau plan comptable doit être appliqué par les entreprises à partir des exercices ouverts le 1er janvier 2005. Les méthodes de comptabilisation, notamment des amortissements et des provisions sont les suivantes :

- L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.
- La méthode de comptabilisation par composants exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou grandes révisions (art.311-2 PCG).

Les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes de l'année civile 2025 sont demeurées inchangées par rapport à l'exercice précédent.

3.2.2. Compte de résultat

ANNEE	2024	% du C.A.	2025	% du C.A.	Var.2024/2025
Nombre de crémation	1 092		872		
1. PRODUITS D'EXPLOITATION					
Chiffre d'affaires crémation	673 695		538 194		-20,1%
Chiffre d'affaires autres prestations et fournitures	19 929		14 098		-29,3%
TOTAL PRODUITS	693 624		552 292		-20,4%
2. CHARGES D'EXPLOITATION					
Autres achats et charges externes					
Gaz	55 122	7,9%	45 206	8,2%	-18,0%
Electricité	16 568	2,4%	14 595	2,6%	-11,9%
Eau	374	0,1%	395	0,1%	5,6%
Fournitures administratives et diverses	4 399	0,6%	3 277	0,6%	-25,5%
Entretien intérieur & extérieur	7 681	1,1%	9 138	1,7%	19,0%
Maintenance & Entretien de l'équipement de	39 485	5,7%	57 153	10,3%	44,7%
Assurances	2 580	0,4%	2 184	0,4%	-15,4%
Téléphone et frais postaux	539	0,1%	559	0,1%	3,8%
Redevances crémations	16 838	2,4%	13 132	2,4%	-22,0%
Autres charges	-4	0,0%	-4	0,0%	-10,4%
sous-total	143 582	20,7%	145 635	26,4%	1,4%
Impôts et taxes					
Impôts	9 514	1,4%	9 156	1,7%	-3,8%
Taxe foncière	1 825	0,3%	1 892	0,3%	
sous-total	9 514	1,4%	9 156	1,7%	-3,8%
Salaires et charges sociales	120 318	17,3%	112 160	20,3%	-6,8%
Frais administratifs	55 917	8,3%	44 698	8,1%	-20,1%
Dotations aux amortissements					
Amortissements construction crématorium	85 760	0,0%	75 723	13,7%	-11,7%
sous-total	85 760	0,0%	75 723	13,7%	-11,7%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	415 090	47,5%	387 371	70,1%	-6,7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	278 534	52,5%	164 920	29,9%	-40,8%
Impôt sur les sociétés	71 945	13,6%	42 599	7,7%	-40,8%
RESULTAT NET	206 588	39,0%	122 321	22,1%	-40,8%

3.2.3. Commentaires du compte de résultat

ACTIVITÉ ET CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires a été déterminé en fonction du système de facturation HOMMAGE.

En 2025, le chiffre d'affaires total s'élève à **552 292 €** pour **872** crémations facturées contre un chiffre d'affaires de 693 624 € pour 1092 crémations facturées en 2024, soit une diminution de 20 % d'une année sur l'autre. Une diminution de 141 332 € due à un effet volume de -142 327 € et un effet prix de +995 €.

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

Répartition du CA	2024		2025		Var. CA
	Nb	CA	Nb	CA	%
CA Crémations					
Crémation adultes	1 087	671 880 €	868	536 502 €	-20%
Crémation enfants	5	1 815 €	2	684 €	-62%
Crémation d'exhumation d'un corps	0	- €	2	1 008 €	0%
Crémation à titre gratuit	0	- €	0	- €	0%
Crémation de pièces anatomique	0	- €	0	- €	0%
Sous-total CA Crémation	1 092	673 695 €	872	538 194 €	-20%
CA autres produits					
Location de la salle de cérémonie	311	19 929 €	220	14 098 €	-29%
Sous-total CA Autres produits	311	19 929 €	220	14 098 €	-29%
CA Total	1 403	693 624 €	1 092	552 292 €	-20%

En 2025, nous comptabilisons 872 crémations facturées pour 873 réalisées (1 crémation non facturée en 2025).

CHARGES D'EXPLOITATION

Autres achats et charges externes

Gaz

La consommation renseignée correspond aux factures de gaz du crématorium.
Le montant global s'élève à **45 206 €**, soit **51,84 €** par crémation.

En euros HT	2024	2025	Var. %
Coût du gaz	55 122	45 206	-18.0%
Coût unitaire par crémation	50,48	51,84	+2.7%

Electricité

La consommation renseignée correspond aux factures d'électricité et s'élève à **14 595 €** en 2025 soit un coût par crémation de **16,74 €**.

En euros HT	2024	2025	Var. %
Coût de l'électricité	16 568	14 595	-11.9%
Coût unitaire par crémation	15,17	16,74	+10.3%

Eau

La consommation facturée correspond aux factures du crématorium.

Sur 2025, le poste se porte à **395 €** contre 374 € sur 2024.

Les factures couvrent les consommations pour 2025 la période du 7 août 2024 à 6 août 2025 et pour 2024 du 5 août 2023 au 6 août 2024

En euros HT	2024	2025	Var. %
Coût d'eau	374	395	+5.6%
Coût unitaire par crémation	0,34	0,45	+32.2%

Fournitures administratives et diverses

Les fournitures diverses et administratives sont de **3 277 €** en 2025 contre 4 399 € en 2024. Le poste regroupe :

	2024	2025
Maintenance imprimante + copies (RICOH)	38	75
Achat et entretien de vêtement des agents	2 228	1 778
Pastilles réfractaires (VOLSING)	558	295
Fournitures de bureau	1 046	795
Achat de petit équipement	0	334*
Fontaine à eau (CHATEAU D'EAU)	212	0
Fournitures Cafétaria	318	0
Total	4 399	3 277

* SENNHEISER Système sans fil - SKM 835 fréquence B 614-638 MHz Réception de type diversity à commutation d'antenne Antennes intégrées / Câble DMX XLR mâle vers XLR femelle 0,5 m - ADAM HALL

Entretien intérieur et extérieur

Le montant de l'année 2025 concernant l'entretien intérieur et extérieur est de **9 138 €** contre 7 681 € en 2024.

Ce poste intègre les charges suivantes :

	2024	2025
Entretien des locaux (PEI, DERICHEBOURG) *	4 006	3 529
Entretien des espaces verts (JOUFFROY PAYSAGE)	2 496	3 210
Télésurveillance (FIDUCIAL SECURITE / ABT TELESURVEILLANCE)	287	321
Maintenance incendie (EUROFEU)	314	621
Maintenance CVC (GENIE CLIMATIQUE)	350	200
Maintenance défibrillateur	79	0
Travaux divers (plomberie, réparation de toiture)	150	1 256
Total	7 681	9 138

Maintenance et entretien de l'équipement de crémation et contrôles réglementaires

Le montant représente la maintenance préventive et curative des équipements de crémation mais prend également en compte les frais liés aux contrôles techniques du crématorium.

Le total du poste de l'année 2025 est de **57 153 €** contre 39 485 € en 2024.

Le montant renseigné comprend :

	2024	2025
Maintenance préventive et curative de l'équipement de crémation (ATI INDUSTRIE)	34 765	34 070
Pièce de rechange pour l'équipement de crémation	0	431
Vérification du gaz (BUREAU VERITAS)	231	239
Traitement des déchets	648	1 306
Contrôle des rejets atmosphériques (GINGER LECES / CERECO)	2 604	19 800*
Contrôle des installations (BUREAU VERITAS)	700	674
Contrôle électrique	299	388
Contrôle thermographie	236	245
Total	39 485	57 153

* Forte augmentation due à un changement d'entreprise, GINGER tarifs plus élevés que CERECO et contrôles non conformes, donc obligation de faire des contre-visites.

L'année 2025 a été marquée par les renégociations importantes sur les contrats de sous-traitance.

Le mainteneur des équipements de crémation a souhaité entrer en négociation sur le contrat de maintenance historique qui arrivait à son terme avec 2 axes de négociation : le coût à la crémation qui ne couvrait pas les charges du contrat historique et les échangeurs thermiques des lignes de filtration dont la durée de vie est liée au niveau d'activité de chaque équipement et pas uniquement à la qualité du matériel du constructeur. Les 2 conséquences importantes de cette négociation est l'augmentation du coût de la maintenance préventive à la crémation qui passe de 31€ HT à 40€ HT d'une part, et la sortie des échangeurs thermiques de la garantie constructeur. Ces derniers sont désormais à la charge du mainteneur jusqu'à sa durée de vie théorique (7 ans) puis à la charge d'OGF au-delà de la durée de vie.

Assurances

Le coût des assurances a été déterminé sur la base du contrat en cours qui prévoit une prime pour l'ensemble des crématoriums. Notre assureur nous adresse un montant individualisé par crématorium, soit **2 184 €** en 2025 contre 2 580 € en 2024 pour le crématorium Avanne-Aveney.

Téléphone et frais postaux

Ce poste se compose des deux agrégats : la téléphonie (téléphone, fax et ligne informatique) et les frais postaux. Le montant global s'élève à **559 €** en 2025 contre 539 € en 2024.

La répartition est la suivante :

	2024	2025
Frais de téléphonie	539	559
Total	539	559

Redevances crémations

Il s'agit de la redevance versée à la ville selon le calcul précisé à l'annexe 3 du cahier des charges de la convention de délégation de service public.

Pour l'année 2025, la redevance s'élève à **13 132 €** contre 16 838 € en 2024.

La redevance dépend du nombre de crémations réalisée par le crématorium, elle est divisée en 5 tranches. Le calcul de la redevance est le suivant :

- Le crématorium a effectué 874 crémations au cours de l'année 2025 soit :

Tranche de crémations	Nb de crémations réalisées	Coefficients	Montant redevance
TRANCHE 1 : < 100	100	10.67	1 067
TRANCHE 2 : 101 A 200	100	12.20	1 220
TRANCHE 3 : 201 A 300	100	13.72	1 372
TRANCHE 4 : 301 A 400	100	15.24	1 524
TRANCHE 5 : > 400	474	16.77	7 949
Redevance 2025	874		13 132

Autres charges

Les « Autres charges » s'élèvent à **-4 €** en 2025 (gain sur écart de règlement) contre un montant de -4 € en 2023 qui comprenaient les pertes sur créances clients.

Impôts et taxes

Les impôts et taxes s'élèvent au global à **9 156 €** en 2025 contre 9 514 € en 2024.

Le montant renseigné correspond à la Contribution Economique Territoriale (CET), à la Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S) et à la taxe foncière.

CET :

La CET se décompose en Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et en Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

- La CFE s'élève à **7 261 €** sur 2025 contre 7 098 € en 2024.
- La CVAE a été appliquée en retenant le taux de 0,28% plus une taxe additionnelle de 13,84%. Elle s'élève à **1 012 €** en 2025 contre 1 306 € en 2024.

C3S :

La Contribution Sociale de Solidarité des Sociétés (C3S), plus communément appelée Organic, se calcule pour 0,16% du chiffre d'affaires (0,13% pour la C3S et 0,03% pour la contribution additionnelle).

Cette taxe s'élève à **884 €** en 2025 contre 1 110 € en 2024.

TAXE FONCIERE :

La taxe foncière est de **1 892 €** pour 2025 contre 1 825 € en 2024.

Salaires et charges sociales

Les salaires et charges sociales s'élèvent en 2025 à **112 160 €** contre 120 318 € en 2024.

Il s'agit des salaires et des charges sociales du chef d'équipe M. Florent RENAUD, du responsable de crématorium Mme Virginie FORTIN et Mme Laurine MAY et du directeur secteur opérationnel M. Laurent BLANCHARD, remplacé au cours de l'année par M. Samuel KENNEL.

Les salaires et charges sociales sont ceux fournis par la Direction des Ressources Humaines du groupe en fonction de l'affectation des personnels qui repose sur un suivi individuel des temps passés par le personnel opérationnel.

Une quote-part du salaire du Directeur du secteur opérationnel estimée à 2% de son temps (5% en 2024) a été prise en compte également pour son activité d'encadrement de l'ensemble du personnel et de direction du crématorium ainsi que du responsable du crématorium pour 33% de leur temps.

Exploitation HORS POLYVALENCE

	HRS TRAVAILLEES	HRS PAYEES	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2024	1 662	1 879	29 972	8 805	38 777
2025	1 829	2 004	32 396	9 075	41 471

hors participation

Encadrement

	TOTAL BRUT	TOTAL CHARGES	TOTAL MS
2024	54 858	22 736	77 594
2025	49 812	19 912	69 725

Frais administratifs

Ces frais qui s'élèvent à **44 698 €** en 2025 contre 55 917 € en 2024 couvrent l'assistance administrative assurée par les différents services du groupe OGF en matière de comptabilité, finance, ressources humaines, informatique, facturation clients, gestion des achats, juridique...

Dotations aux amortissements :

Les dotations correspondent d'une part aux amortissements de caducité relatifs aux premiers investissements qui sont calculés sur la durée du contrat et d'autre part aux amortissements techniques qui sont calculés sur les biens renouvelables ou acquis en cours de contrat.

Le tableau des immobilisations et des amortissements est présenté en Annexe 1.

Impôts sur les sociétés

Le compte d'exploitation indique à titre d'information l'incidence de l'impôt sur les sociétés calculé au taux de 25,83% pour 2024.

3.3. COMPTE RENDU BILANTIEL SUR LES BIENS ET IMMOBILISATIONS

3.3.1. Etat de variation de patrimoine

L'amortissement des immobilisations corporelles est fait par composants, et chaque composant est amorti sur la durée qui lui est propre.

Aucune nouvelle acquisition en 2025.

4. PERSPECTIVES 2026

- **Nouvelle organisation opérationnelle**

La réorganisation juridique d'OGF SAS avec la création d'une entité liée au Services Funéraires et une liée au Crématoriums (OGF Services Funéraires et OGF Crématoriums) est intervenue au 1^{er} novembre 2025.

Au 1^{er} avril 2026, une organisation dédiée à la gestion des crématoriums a été mise en place au sein d'OGF Crématoriums. Ainsi, tous les services spécialisés dans cette activité, notamment la direction des crématoriums du Groupe et une direction comptable dédiée ont été rattachées à cette entité juridique afin de la rendre indépendante.

D'un point de vue opérationnel, une organisation dédiée a été mise en place : la Direction des Opérations Crématoriums dont le directeur est Monsieur Etienne CHEDOTAL.

Une équipe de 10 directeurs régionaux a été recrutée et est effective depuis le 1^{er} avril. C'est Monsieur Patrice FRANCOIS, qui devient Directeur de Crématoriums Territorial et prend la responsabilité de l'ensemble des crématoriums gérés par OGF Crématoriums dans la région Nord Est. Il est ainsi devenu le supérieur hiérarchique de Madame Alexandra CORBANESE.

Avec cette nouvelle organisation, le Groupe OGF dispose de spécialistes totalement dédiés à la gestion des contrats de concession, indépendant de son autre métier des Services funéraires et de ses enseignes commerciales (PFG, Roblot, Dignité Funéraire).

- **Hommage en ligne**

En 2026, nous souhaitons proposer des délais plus courts pour la réalisation des crémations et cela passe par l'optimisation du planning grâce à la réservation en ligne.

De plus, nous continuons de surveiller et d'améliorer notre empreinte écologique et économique par rapport à notre consommation de gaz.

ANNEXE 1 : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

No. Immo	Description	Mise en service	Valeur actualisée	Nb mois	Fin amort.	Ambs. cumulés N-1	VNC N-1	Dotations 2025	Amortiss. Cumulés 2025	VNC 2025
30SCFO202602235	TERRAIN CRÉMATORIUM	21/06/1999	45 735	156	21/06/2012	45 735	0	0	45 735	0
30SCFO202602675	FOUR TABO INOX	13/04/2000	85 625	120	13/04/2010	85 625	0	0	85 625	0
30SCFO202604017	CRÉMATORIUM	13/04/2000	401 938	240	13/04/2020	401 938	0	0	401 938	0
30SCFO202604072	BUREAU	25/04/2000	1 158	120	25/04/2010	1 158	0	0	1 158	0
30SCFO202604133	CLOTURE	30/03/2000	5 325	96	30/03/2008	5 325	0	0	5 325	0
30SCFO202603140	ALARME	28/03/2001	10 138	96	28/03/2009	10 138	0	0	10 138	0
30SCFO202601806	4 CHAÎSES	27/09/2001	561	120	27/09/2011	561	0	0	561	0
30SCFO202601997	PORTAIL COULISSANT	26/12/2001	7 826	96	26/12/2009	7 826	0	0	7 826	0
30SCFO202602236	TERRAIN PARKING	12/11/2003	19 722	156	12/11/2016	19 722	0	0	19 722	0
30SCFO202604283	PLANTATION	06/04/2004	1 451	180	06/04/2019	1 451	0	0	1 451	0
30SCFO202602589	TERRASSEMENT PARKING	25/06/2004	15 071	180	25/06/2019	15 071	0	0	15 071	0
30SCFO202600865	CLIMATISATION	30/07/2004	25 587	96	30/07/2012	25 587	0	0	25 587	0
30SCFO202600292	MARQUAGE PARKING	16/08/2004	673	180	16/08/2019	673	0	0	673	0
30SCFO202602590	AMENAGEMENT PARKING	01/09/2004	1 305	180	01/09/2019	1 305	0	0	1 305	0
30SCFO202603704	PLANTATION	22/09/2004	1 494	180	22/09/2019	1 494	0	0	1 494	0
30SCFO202601434	ENROBE PARKING	30/09/2004	36 685	180	30/09/2019	36 685	0	0	36 685	0
30SCFO202600866	ECLAIRAGE PARKING	07/12/2004	4 642	96	07/12/2012	4 642	0	0	4 642	0
30SCFO202601435	ENROBE	15/12/2008	5 060	120	15/12/2018	5 060	0	0	5 060	0
30SCFO202602944	VIDEO	18/09/2012	1 450	60	18/09/2017	1 450	0	0	1 450	0
30SCFO202601436	SALLE D EAU	05/11/2012	7 305	120	05/11/2022	7 305	0	0	7 305	0
30SCFO202602945	VIDEO	30/04/2013	1 497	60	30/04/2018	1 497	0	0	1 497	0
30SCFO202604284	ROBINET GAZ	21/05/2013	1 282	96	21/05/2021	1 282	0	0	1 282	0
30SCFO202602822	SOUS-TRAITANCE RESEAU	02/05/2014	2 294	48	02/05/2018	2 294	0	0	2 294	0
30SCFO202603946	PRESTATION DE CABLAGE RESEAU SUR SITE	28/05/2014	277 5	48	28/05/2018	278	0	0	278	0
30SCFO202604530	SOUS-TRAITANCE RESEAU	16/06/2014	270	48	16/06/2018	270	0	0	270	0
30SCFO202603379	PRESTATION DE CABLAGE RESEAU SUR SITE	12/08/2014	4 476	48	12/08/2018	4 476	0	0	4 476	0
30SCFO202603677	REFECTION ET ANCRAGE DE LA TOITURE	17/03/2015	2 930	96	17/03/2023	2 930	0	0	2 930	0
30SCFO202600444	TRAVX CREMA MOBILIER EXT	01/04/2015	24 704	120	01/04/2025	24 087	618	618	24 704	0
30SCFO202600643	TRAVX CREMA EQUIPEMENT HIFI - SONO - VIDÉO	01/04/2015	9 213	120	01/04/2025	8 983	230	230	9 213	0
30SCFO202600840	TRAVX CREMA SIGNALÉTIQUE EX	01/04/2015	4 903	96	01/04/2023	4 903	0	0	4 903	0
30SCFO202600078	EQUIPEMENT -SONO - VIDÉO	01/04/2015	12 296	120	01/04/2025	11 988	307	307	12 296	0
30SCFO202602929	MOBILIER BANC MIKADO	01/04/2015	1 310	120	01/04/2025	1 277	33	33	1 310	0
30SCFO202602350	MOBILIER INT	01/04/2015	1 046	120	01/04/2025	1 020	26	26	1 046	0
30SCFO202603112	JOURS IMMOBILISES TRAVX	01/04/2015	2 469	96	01/04/2023	2 469	0	0	2 469	0
30SCFO202601412	TRAVAUX TOITURE	01/04/2015	1 250	96	01/04/2023	1 250	0	0	1 250	0
30SCFO202600838	DÉCORATION	01/04/2015	1 315	96	01/04/2023	1 315	0	0	1 315	0
30SCFO202604260	CONTRÔLE SPS	01/04/2015	290	96	01/04/2023	290	0	0	290	0
30SCFO202601977	MACONNERIE / ESPACE VERTS	01/04/2015	5 360	96	01/04/2023	5 360	0	0	5 360	0
30SCFO202603111	ELECTRICITÉ	01/04/2015	30 923	96	01/04/2023	30 923	0	0	30 923	0
30SCFO202602565	FAUX PLAFONDS	01/04/2015	1 184	96	01/04/2023	1 184	0	0	1 184	0
30SCFO202601976	MENUISERIE INTÉRIEUR	01/04/2015	14 631	96	01/04/2023	14 631	0	0	14 631	0
30SCFO202601411	PEINTURE	01/04/2015	27 605	96	01/04/2023	27 605	0	0	27 605	0
30SCFO202603688	TRAVAUX PLATRERIE ET DÉMOLITION	01/04/2015	14 756	96	01/04/2023	14 756	0	0	14 756	0
30SCFO202601972	RAVALEMENT DE LA FACADE	01/04/2015	10 409	96	01/04/2023	10 409	0	0	10 409	0
30SCFO202604546	ENROULEUR TUYAU AIR COMPRISE 15M	31/01/2016	215	120	31/01/2026	191	23	21	213	2
30SCFO202603391	ENROULEUR PRO STD 40M	31/01/2016	106	120	31/01/2026	95	12	11	105	1
30SCFO202601126	COMPRESSEUR 50L 2CV MONO	31/01/2016	251	120	31/01/2026	224	27	25	249	2
30SCFO202603090	JOURS IMMOBILISES TUP CR AVANNE	01/07/2016	1 513	96	01/07/2024	1 513	0	0	1 513	0
30SCFO202602543	JOURS IMMOBILISES TUP PF AVANNE	01/07/2016	417	96	01/07/2024	417	0	0	417	0
01MI00000012668	LATITUDE E5570 + ACCESSOIRES	06/09/2016	625	23	07/08/2018	625	0	0	625	0
01MI00000012638	LATITUDE E5570 + ACCESSOIRES	04/10/2016	625	23	04/09/2018	625	0	0	625	0
30SCFO202603962	DISPOSITIF PULVERISATEUR ET TRANSFERT DE CENDRES	01/04/2017	20 269	120	01/04/2027	15 709	4 560	2 027	17 735	2 534
30SCFO202601861	PRESTATION DE CABLAGE RESEAU SUR SITE	28/04/2017	1 969	96	28/04/2025	1 889	80	80	1 969	0
30SCFO202600154	COMPRESSEUR FRIGORIFIQUE SUR CLIMATISAT EXT	26/04/2017	2 104	96	26/04/2025	2 020	84	84	2 104	0
30SCFO202601309	PRESTATION CHEFFERIE DE PROJET OBS	03/04/2017	1 000	96	03/04/2025	968	32	32	1 000	0
30SCFO202603585	CONVENTION CONTRÔLE TECHNIQUE	19/12/2017	1 750	96	19/12/2025	1 538	212	212	1 750	0
30SCFO202602974	LIGNE DE FILTRATION	02/07/2018	322 450	117	02/04/2028	215 032	107 618	33 092	248 124	74 526
30SCFO202602494	JOURS IMMOBILISES	30/06/2018	1 457	96	30/06/2026	1 184	273	182	1 366	91
30SCFO202600757	JOURS IMMOBILISES	01/04/2018	3 512	96	01/04/2026	2 963	549	439	3 402	110
30SCFO202603608	PLOMBERIE	01/04/2018	936	96	01/04/2026	790	146	117	907	29
30SCFO202603048	ELECTRICITE	22/06/2018	18 368	96	22/06/2026	14 982	3 386	2 296	17 278	1 090
30SCFO202604187	CHARPENTE	22/06/2018	750	96	22/06/2026	612	138	94	706	45
30SCFO202602493	COUVERTURE	22/06/2018	12 550	96	22/06/2026	10 237	2 313	1 569	11 805	745
30SCFO202603607	INSTALLATION DE CHANTIER	22/06/2018	979	96	22/06/2026	799	181	122	921	58
30SCFO202601327	RAVALEMENT	22/06/2018	32 667	96	22/06/2026	26 646	6 022	4 083	30 729	1 938
30SCFO202600196	MACONNERIE	22/06/2018	23 205	96	22/06/2026	18 928	4 277	2 901	21 828	1 377
30SCFO202601326	TRAITEMENT EFFLUENT ATM.FRAIS DEPLACEMENT	30/07/2018	2 122	96	30/07/2026	1 703	419	265	1 968	154
30SCFO202600756	MISSION COMPLÉMENTAIRE ETUDE ARCHITECTE	01/04/2018	800	96	01/04/2026	675	125	100	775	25
30SCFO202602492	ETUDE D'IMPACT	01/04/2018	7 560	96	01/04/2026	6 379	1 181	945	7 324	236
30SCFO202602491	TAXE AMENAGEMENT	06/04/2018	330	96	06/04/2026	278	52	41	319	11
30SCFO202603047	CONTRAT DE COORDINATION SÉCURITÉ SANTÉ	11/05/2018	2 557	96	11/05/2026	2 122	435	320	2 442	115
30SCFO202602490	PEINTURE	22/06/2018	30 598	96	22/06/2026	24 958	5 640	3 825	28 782	1 815
30SCFO202601901	RACCORDEMENT ELECTRIQUE	01/04/2018	3 703	96	01/04/2026	3 124	579	463	3 587	116
30SCFO202604186	SERRURERIE	01/04/2018	16 174	96	01/04/2026	13 647	2 527	2 022	15 669	505
30SCFO202604185	SONDAGE DE SOL	01/04/2018	3 581	96	01/04/2026	3 022	560	448	3 469	112
30SCFO202601325	HONORAIRES ARCHITECTE	01/04/2018	10 000	96	01/04/2026	8 438	1 562	1 250	9 688	312
30SCFO202603609	CONVENTION CONTRÔLE TECHNIQUE	01/04/2018	1 500	96	01/04/2026	1 266	234	188	1 453	47
01MC00000000379	OPTIPLEX 3040	01/04/2018	395	48	01/04/2022	395	0	0	395	0
01MC00000000380	LED MONITOR [1920x1080] + SOCLE VERTICAL	07/06/2018	121	17	06/11/2019	121	0	0	121	0
30SCFO202600634	MATERIEL HIFI-VIDEO	17/01/2019	480	110	17/03/2028	312	168	52	364	116
30SCFO202602436	PORTES 3 UP GRAND TRAFIC	21/02/2019	12 650	96	21/02/2027	9 261	3 389	1 581	10 842	1 808
30SCFO202600700	TRANCHÉE EXT ELECTRICITE FILTRATION	27/02/2019	2 102	96	27/02/2027	1 535	567	263	1 797	305
01MC00000000493	[DLQY-C] Acquisition MP 301 SPF	01/04/2019	665	36	01/03/2022	665	0	0	665	0
30SCFO202601213	LECTEUR CD ET MP3 AVEC TUNER	08/11/2019	812	100	08/03/2028	492	320	97	589	223
30SCFO202602442	DIVERS TRAVAUX	29/04/2019	9 208	96	29/04/2027	6 530	2 678	1 151	7 681	1 527
30SCFO202601283	AIDE RECEPTION DES INSTAL DES EFFLUENTS ATMO	20/03/2019	1 050	96	20/03/2027	759	291	131	890	160
30SCFO202601657	REBRIQUETAGE COMPLET FOUR TABO 2.1 COURT 5 ANS	22/06/2020	56 620	60	22/06/2025	51 245	5 375	5 375	56 620	0
30SCFO202602841	JOURS IMMOBILISES AVANNE AVENEY DCE Q1-21	29/07/2020	261	91	29/02/2028	152	109	34	187	74
30SCFO202603975	TABE A POUSSOIR D INTRODUCTION	29/07/2020	27 000	91	29/02/2028	15 751	11 249	3 560	19 312	7 688
30SCFO202600922	RENOV CREMA PEINTURE	15/09/2020	4 610	90	15/03/2028	2 638	1 972	615	3 253	1 357
30SCFO202600560	JOURS IMMOBILISES DCE AVANNE AVENEY CR Q2-21	01/04/2021	86	83	01/03/2028	46	39	12	59	27
30SCFO202601252	DÉBRILLATEUR HEARTSINE + COFFRET	01/04/2021	973	48	01/04/2025	912	61	61	973	0
30SCFO202600204	RAIL DE GUIDAGE TABLE INTRODUCTION A POUSSOIR	01/01/2022	5 850	74	01/03/2028	2 843	3 007	949	3 791	2 059
30SCFO202600554	CHARIOT HYDROELECTRIQUE DOUBLE CROISILLON	28/01/2022	7 659	74	28/03/2028	3 630	4 029	1 242	4 872	2 787
30SCFO202601476	LA CHARRIÈRE DU CERISIER TRX AGENCEMENTS	01/10/2022	6 458	65	01/03/2028	2 681	3 777	1 192	3 873	2 585
30SCFO202603164	LA CHARRIÈRE DU CERISIER IMMO INVEST CREMA	01/01/2023	1 389	62	01/03/2028	537	852	269	805	583
30SCFO202602607	JOURS IMMO AVANNE Aven INVEST CREMA Q1-24	01/04/2023	658	59	01/03/2028	234	424	134	368	290
30SCFO202602078	JOURS IMMO AVANNE AVENEY / 18480 / N° 01AGC00000002525 PB-25	01/04/2024	1 212	47	01/03/2028	232	980	309	542	

ANNEXE 2 : LA CERTIFICATION DE SERVICES QUALICERT®



CERTIFICAT N°9337
Multi-sites
VERSION 1

OGF SA
31, rue de Cambrai
75019 PARIS

a obtenu la Certification de Services QUALICERT
conformément au référentiel
« Accueil et accompagnement des familles dans les
crématoriums - RE/CRE/01 »

pour ses sites bénéficiaires dont la liste est disponible sur demande auprès de OGF
SA ou de l'organisme certificateur SGS ICS

Délivré le 04/03/2023
Valable jusqu'au 03/03/2026
Edité le 31/03/2023

La Directrice Certification



CERTIFICATION
DE PRODUITS
ET SERVICES
Accréditation
N°5-0018
Portée d'accréditation
disponible sur
www.cofrac.fr

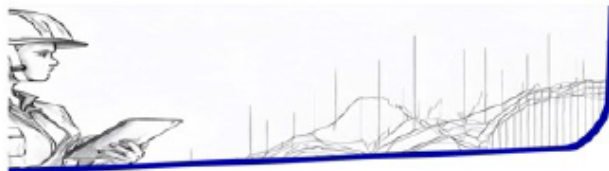
Page 1


SGS 

QUALICERT est la Marque de Certification de Services de SGS ICS SAS
29 avenue Aristide Briand
F- 94111 ARCUEIL Cedex
Téléphone + 33 (0) 1 41 24 86 54 - Fax + 33 (0) 1 41 24 89 96
www.fr.sgs.com/certification
SAS au capital de 200 000 € - RCS Créteil 403 293 103 - APE 7120B

NB : Ce certificat reste la propriété de SGS ICS. Il doit lui
être restitué en cas de suspension ou de retrait

ANNEXE 3 : ATTESTATION DE CONFORMITE ARS



BUREAU VERITAS EXPLOITATION
6 rue Marcel DASSAULT
21000 DIJON

A l'attention de
CRÉMATORIUM
16 RUE DES CERISIERS
25720 AVANNE AVENEY

ATTESTATION DE CONFORMITE D'UN CRÉMATORIUM

N° 10062245/111.1.1.rev1.R attest

Validité 5 ans

Du 24/03/2026 au 24/03/2031

Etablissement :
CRÉMATORIUM
16 RUE DES CERISIERS
25720 AVANNE AVENEY

Décret n° 2023-264 du 11 avril 2023 relatif aux prescriptions techniques des crématoriums.

Numéro d'affaire : 10062245
Numéro du rapport : 10062245/111.1.1.rev1.R
Rédigé le : 24/03/2026
Par : Christophe TATANANNI

Accréditation Cofrac n° 3-1335, inspection
Bureau Veritas Exploitation
Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

